

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Présents : BANCEL Jean-Paul, CROUZET Marc, FAYARD Jean-François, GUERIN Nathalie, JURY Gilles, MENIS Alexandre, MONGEVILLE Christophe, MOULIN Emmanuel, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, ROMEAS Frédéric, SAMUEL Béatrice, TERRIER Blandine

Pouvoir : MONTERYMARD-GRAS Florence à JURY Gilles

Secrétaire : TERRIER Blandine

Suite aux mesures gouvernementales prises dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19, cette réunion d'installation du conseil municipal s'est tenue à la Salle Multi-activités située 20 Rue des Sucrs à Montregard.

CONSEIL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL suite aux élections municipales du 15 Mars 2020

Monsieur le Maire en place fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

1^{ère} délibération : Election du Maire

La présidence est ensuite assurée par le doyen des membres du conseil municipal, qui fait procéder à l'élection du maire.

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mr Gilles JURY obtient 14 voix

Mr Emmanuel MOULIN obtient 1 voix

Monsieur Gilles JURY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2^{ème} délibération : Fixation du nombre d'adjoints

Le nombre des adjoints au maire est déterminé par le Conseil Municipal sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, ce qui porte le nombre maximum à 4.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Acceptation à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Election des Adjoints au Maire

Après avoir fixé le nombre d'adjoints au Maire, il est procédé au déroulement du vote.

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du Premier Adjoint

Mr Emmanuel MOULIN obtient 14 voix

Mr Frédéric ROMEAS obtient 1 voix

Monsieur Emmanuel MOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint au Maire.

Election du Second Adjoint

Mr Jean-François FAYARD obtient 1 voix

Mr Frédéric ROMEAS obtient 14 voix

Monsieur Frédéric ROMEAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Adjoint au Maire.

Election du Troisième Adjoint

Mr Jean-Paul BANCEL obtient 4 voix

Mr Jean-François FAYARD obtient 10 voix

Mme Martine MOULIN obtient 1 voix

Monsieur Jean-François FAYARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire.

Election du Quatrième Adjoint

Mr Jean-Paul BANCEL obtient 1 voix

Mme Martine MOULIN obtient 12 voix

Mme Blandine TERRIER obtient 1 voix

Un bulletin nul

Madame Martine MOULIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Adjoint au Maire.

4^{ème} délibération : Indemnités des élus

Vu le barème fixé selon la population de la commune, le taux maximal en % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est le suivant :

Maire	40,30
Adjoint	10,70

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le montant des indemnités des élus selon le tableau ci-dessus avec effet immédiat.

Acceptation à l'unanimité.

5ème délibération : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Selon le Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22), des dispositions permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De procéder dans les limites d'un montant unitaire de 200 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et dans la limite de 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
- 9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile ;
- 10° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont est membre ;
- 11° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, dans le cadre des projets d'investissement et autres dépenses pouvant être éligibles à des aides publiques ;
- 12° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Acceptation à l'unanimité.

6ème délibération : Désignation des deux délégués au Secteur Intercommunal d'Énergie de Montfaucon-Velay

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 260 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.) qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La Commune de Montregard appartient au Secteur Intercommunal d'Energie de Montfaucon-en-Velay au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désignent les délégués suivants :

- Mr MOULIN Emmanuel
- Mr FAYARD Jean-François

Acceptation à l'unanimité.

7ème délibération : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite aux élections municipales il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FAYARD Jean-François	MENIS Alexandre
MOULIN Martine	SAMUEL Béatrice
PICHON Christophe	RANCON Raphaël

La liste unique a été approuvée à l'unanimité

8ème délibération : Désignation d'un membre pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, il est nécessaire de désigner un membre de la Commune de Montregard pour siéger à cette commission.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner **Monsieur Gilles JURY**, représentant la Commune de Montregard pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

Acceptation à l'unanimité.

9ème délibération : Désignation d'un adjoint pour la signature des actes administratifs

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, il est proposé de désigner Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{er} Adjoint, comme délégataire de la signature des actes administratifs de vente ou d'acquisition de biens immobiliers.

Proposition approuvée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Blandine TERRIER

